

N°2024-07/55B

Objet : AMENAGEMENT D'UN TIERS-LIEU DANS LES ANCIENNES CAVES ECOIFFIER A ALENYA AVENANT N°2 – LOT 4 MENUISERIES INTERIEURES.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO.

Absent excusé : Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé ayant donné procuration : Thierry DEL POSO donne pouvoir à Nathalie PINEAU

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 11 juillet 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du marché n°20230421M pour l'aménagement d'un tiers-lieu dans les anciennes caves Ecoiffier sur la commune d'Alénia notifié le 11/04/2023, des adaptations et aménagements complémentaires non prévus initialement ont été rendus nécessaires en phase chantier pour le lot 4 Menuiseries Intérieures :

- Fabrication et pose d'un plan de travail en extension de la kitchenette existante, compte tenu de la demande formulée par les potentiels acquéreurs.
- Reprise de l'isolation du rampant de toiture à l'aide de laine de verre sur la périphérie du gradin et sous toiture des façades Nord / Sud, à l'exception du traitement au-dessus des bureaux. Prestation non identifiée au démarrage des travaux et apparue nécessaire à l'avancement de ces derniers par entrées de vent et de pollens en sous-face des tuiles de rives.
- Fourniture et pose d'une poignée palière, compte tenu des précisions en cours de chantier en termes d'aménagement et de contrôle d'accès.
- Suppression de la fourniture et de la pose du filet au droit de l'entrée Nord, compte tenu des précisions en cours de chantier en termes d'aménagement.
- Suppression de la fourniture et de la pose d'un bloc-porte Ei30 à double vantaux en remplacement de la porte d'entrée sur escalier intérieur, compte tenu des possibilités d'adaptation de l'ouvrage existant suivant dispositifs de contrôle d'accès retenus.

Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché,

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20.0%**
- Montant HT : **93 855.53 €**
- Montant TTC : **112 626.64 €**

Montant du marché public suivant avenant 01 :

- Taux de la TVA : **20.0%**
- Montant HT : **92 768.68 €**
- Montant TTC : **111 322.42 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **-1.16%**

Montant de l'avenant 02 :

- Taux de la TVA : **20.0%**
- Montant HT : - **5 286.32 €**
- Montant TTC : - **6 343.58 €**
- % d'écart sur le montant initial introduit par l'avenant : **-5.63%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20.0%**
- Montant HT : **87 482.36 €**
- Montant TTC : **104 978.83 €**

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°4 du marché n°220230421M, tel que présenté,

↳ **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget Principal de la Communauté de communes Sud Roussillon,

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240724-2024-07-55B-DE
Date de télétransmission : 25/07/2024
Date de réception préfecture : 25/07/2024